

Etre Parents d'enfants sourds: comment s'approprier ou se réapproprier ce rôle ?

« ...et nous en ferons des enfants épanouis ! »

Comme vous le savez, l'APEDAF est une association de parents qui permet à ceux-ci d'échanger, de se rencontrer, et de cheminer depuis la petite enfance de leur enfant sourd jusqu'à l'âge adulte. Auparavant, les enfants sourds étaient bien souvent soustraits à leurs familles et étaient pensionnaires d'écoles spécialisées. Fin des années 70, l'APEDAF s'est constituée afin de permettre l'inclusion des élèves sourds dans les écoles ordinaires choisies par les parents. Les parcours d'intégration dans l'enseignement ordinaire ont contribué à modifier les besoins des familles, les parents ont fait appel au soutien de professionnels tout en devant trouver et développer leurs ressources propres pour accompagner au mieux leur enfant, pour répondre au mieux à ses besoins.

Les familles souhaitent être soutenues dans leur désir de promouvoir les ressources de leur enfant, ses qualités et potentialités. Elles ont besoin d'assistance informative, psychologique, émotionnelle, matérielle. Grâce à ce soutien, les parents opèrent des choix éducatifs, ils se réapproprient leur rôle de parent. Ils ont également besoin de croire en leur enfant et en leurs capacités à être responsables de l'avenir de celui-ci.

Depuis plus de 38 ans, nous constatons que les questions et préoccupations des parents d'enfants sourds sont toujours les mêmes mais celles-ci évoluent avec leur enfant. Les questions récurrentes sont : « Comment assurer l'épanouissement de mon enfant ? », « Existe-t-il des soutiens plus spécifiques à certains moments clés de l'existence ? », « Que faire au moment du diagnostic, quelles sont les décisions à prendre ? », « La parentalité est-elle différente lorsqu'elle s'exerce à l'égard d'enfants sourds ? », « Quels sont les rôles des professionnels à l'égard des parents ? », « Est-il normal de se sentir dépossédé de son rôle de parents face à des professionnels ? »

C'est pour répondre à ces questions que l'APEDAF a choisi le thème de la parentalité pour son colloque. Le concept de parentalité, apparu ces dernières années, tente de définir la fonction « d'être parent » en tenant également compte des aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels.

Au travers d'interventions de professionnels, de témoignages et d'ateliers, nous tenterons de répondre aux préoccupations suivantes :

- Comment rendre et développer le pouvoir d'agir des parents dans les différentes étapes de la vie de l'enfant ?
- Comment favoriser l'implication des parents ?
- Comment le parent peut-il prendre sa place face aux professionnels ?
- Quels sont les outils à leur disposition pour faire face à une décision difficile ?
- Comment communiquer avec son enfant sourd ? Etc.

Ce colloque est l'occasion pour l'APEDAF de rassembler les parents, les personnes sourdes et les professionnels de la surdité. Les familles constituent le cœur de l'APEDAF et le colloque représente une occasion unique pour elles de s'exprimer. L'APEDAF vous y attend nombreux les samedi et dimanche 20 et 21 février 2016.

Anne-Charlotte Prévot, Présidente

Avec le soutien de:



Contactez-nous :

021 644 66 77

info@apedaf.be



Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones